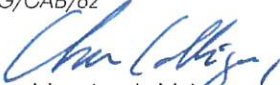


Ref : TG/CAB/62


Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées ouverte le 30 juillet 2026 relative au projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Croissy-sur-Seine, la Ville du Vésinet formule les observations techniques suivantes.

La modification n°1 porte sur l'urbanisation du site actuellement occupé par les Laboratoires Servier, situé chemin de Ronde, voie de desserte dont la particularité est d'être partagée entre trois communes : Le Vésinet, Le Pecq (partie nord), Croissy-sur-Seine (partie sud).

La gestion de cette voirie est bicommunale (Croissy-sur-Seine / Le Vésinet), tandis que son usage est intercommunal. Le chemin de Ronde présente : une largeur réduite, une chaussée non calibrée pour des flux importants, une cohabitation déjà importante entre cyclistes, automobilistes et usagers locaux, des points de rétrécissement et des zones de visibilité limitée.

Ces caractéristiques en font un axe structurellement contraint, dont la capacité d'absorption est limitée.

L'analyse du dossier soumis aux PPA montre que le projet n'est accompagné d'aucune étude de circulation post-aménagement, alors même que l'urbanisation du site Servier est susceptible de générer : une augmentation significative des flux motorisés, une intensification des circulations cyclables, des modifications des itinéraires de rabattement, des reports de trafic vers les voies internes du Vésinet.

Les documents mis à disposition ne comportent ni diagnostic de trafic, ni modélisation prospective, ni analyse capacitaire de la voirie existante.

Aucune donnée ne permet d'évaluer : la compatibilité du chemin de Ronde avec les flux induits, les impacts sur la sécurité des déplacements, les risques de congestion, les effets cumulés avec les circulations déjà observées.

Il est par ailleurs établi que d'autres terrains situés dans ce secteur pourraient être urbanisés à moyen ou long terme.

Dans ce contexte, une étude de circulation globale, intégrant : les projets en cours, les potentiels d'urbanisation future, les contraintes physiques de la voirie, les interactions entre les trois communes, constitue un prérequis indispensable à toute évolution du PLU.

Sans cette analyse, il n'est pas possible d'apprécier la compatibilité du projet avec les capacités de la voirie existante, ni d'anticiper les impacts sur la circulation interne du Vésinet, notamment sur les axes résidentiels sensibles.

En conséquence, la Ville du Vésinet émet une réserve technique majeure concernant l'absence d'étude de circulation dans le dossier de modification n°1.

Elle demande que : une analyse de trafic complète et actualisée soit réalisée, les flux générés par le projet Servier soient précisément quantifiés, les impacts intercommunaux soient intégrés, les scénarios de report de circulation vers Le Vésinet soient étudiés.

Ces éléments doivent être fournis avant toute approbation de la modification n°1 du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos vives salutations républicaines.



Thibaut GRIPOIX
Maire du Vésinet
Vice-Président de la CASGBS